

ANNEXE

Date d'entrée en vigueur du nouveau processus de gestion des retraites applicable aux fonctionnaires de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

	au 1 <sup>er</sup> septembre 2018	au 1 <sup>er</sup> septembre 2019	au 1 <sup>er</sup> septembre 2020
Scolaire (académies d'affectation)	Besançon Caen Lyon Nancy-Metz Orléans-Tours Strasbourg Aix-Marseille Amiens Bordeaux Clermont-Ferrand Corse Dijon Limoges Montpellier Rennes Rouen	Administration centrale Créteil Grenoble Guadeloupe Guyane Lille Martinique Nantes Nice Paris Poitiers Reims La Réunion Toulouse Versailles Mayotte Nouvelle-Calédonie (01/02/2019) Polynésie française Wallis et Futuna	
Supérieur (académies des établissements d'affectation)	Toulouse Lille Nancy-Metz	Antilles Bordeaux (incluant l'Université de La Rochelle) Caen Besançon (incluant Dijon) Reims Rouen Outre-mer	Ensemble des autres établissements d'enseignement supérieur